**Assas** 

Session:

Janvier 2018

Année d'étude :

Troisième année de Licence Droit

Discipline:

Droit international public I

(Unité d'Enseignements Complémentaires 1)

Titulaire du cours :

M. le professeur Denis ALLAND

Document autorisé:

Denis Alland, Manuel de droit international PUF - Les surlignages et post-it dans le livre sont autorisés, à l'exclusion de notes substantielles personnelles, manuscrites ou dactylographiées, de toutes photocopies, ou pages imprimées arrachées à, ou découpées dans, l'ouvrage autorisé et de tous les instruments et

documents électroniques.

**Traitez** <u>les cinq questions</u> suivantes (attention à la pondération des questions) :

**Question n° 1** (3 points) – Problèmes posés par l'adoption et l'entrée en vigueur du CETA

**Question n° 2** (2 points) – Que penser de cette phrase de Vattel : « La première maxime générale sur l'interprétation est qu'il n'est pas permis d'interpréter ce qui n'a pas besoin d'interprétation » ?

**Question n° 3** (2 points) – En quoi la décision n° 2004-496 DC, *Loi pour la confiance dans l'économie numérique* consacre-t-elle la primauté du droit constitutionnel français sur le droit de l'Union européenne ?

**Question n° 4** (2 points) – Immunités et *jus cogens* dans l'affaire des Immunités (CIJ, 2012)

**Question n° 5** (1 point) – Quelle est la condition posée par Grotius à l'existence d'une science juridique systématique ?